

NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2024/080

Genève, le 4 juillet 2024

CONCERNE :

Invitation à un webinaire d'introduction sur les orientations relatives aux avis de commerce non préjudiciable (ACNP) de la CITES

1. Comme annoncé dans le document [PC27 Doc. 16/AC33 Doc. 16 Avis de commerce non préjudiciable](#), le Secrétariat organisera une série de webinaires d'introduction pour familiariser les Parties avec la version 1.0 du *guide CITES sur les ACNP* disponible sur la [page web CITES Avis de commerce non préjudiciable](#).
2. Le premier webinaire de la série aura lieu sur la plateforme Interactio à la date et à l'heure suivantes et bénéficiera d'une interprétation simultanée en anglais et en français :

21 août 2024

14h00 à 17h00 CEST

3. Les Parties intéressées, en particulier les autorités scientifiques des Parties en Afrique, sont encouragées à participer au webinaire. Comme les États membres de l'ONU s'efforcent d'atteindre l'objectif 5 des ODD concernant l'égalité des sexes, le Secrétariat encourage les représentantes à participer au webinaire. Tous les participants au webinaire sont priés de confirmer leur adresse électronique, nom de famille et prénom d'ici au 7 août 2024 en écrivant à anton.fournier@un.org, en mettant martin.hitziger@cites.org en copie et en indiquant « webinaire d'introduction sur les orientations relatives aux avis de commerce non préjudiciable (ACNP) de la CITES » comme objet du message. Le Secrétariat communiquera des informations supplémentaires et un lien pour accéder à la réunion à tous les participants inscrits.
4. Des webinaires d'introduction en espagnol ou en anglais seront annoncés ultérieurement et organisés à des heures adaptées aux régions d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud et des Caraïbes, et d'Amérique du Nord, et en anglais, à des heures adaptées aux régions d'Asie et d'Océanie.
5. Tous les webinaires d'introduction seront enregistrés et mis à disposition sur le site web de la CITES avec le *guide des ACNP*, afin de garantir que les Parties qui n'ont pas pu participer aux webinaires aient accès aux enregistrements pour se familiariser de manière indépendante avec le guide.
6. Tous les webinaires d'introduction comprendront une présentation par le Secrétariat des orientations, de l'application pratique des orientations et seront une occasion de discuter en profondeur des approches et des modèles qu'elles contiennent. Les Parties seront encouragées

à utiliser ces orientations et à élaborer des études de cas qui seront examinées lors d'une deuxième série de webinaires qui se tiendra vers la fin de l'année 2024.